

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 12 avril 2018 à 18h30**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

**Étaient présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, COURPON Céline, LIAUD Sandra, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

**Excusé** : D'ESPAGNAC Nicolas

**Invité** : DANEY Jean-Yves

**Secrétaire** : THERMIDOR Frédéric

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1- Convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte de la Fourrière d'un lecteur de Puces**

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte de la fourrière s'est engagé à mettre gratuitement à la disposition des communes adhérentes au syndicat ou membres d'une communauté de communes ou d'agglomération ayant pris la compétence fourrière, un lecteur de puces permettant de détecter si l'animal errant est doté d'une puce électronique.

En passant le lecteur électronique au dessus de l'animal, à proximité de la puce électronique, il est possible de lire le numéro d'identification et en consultant les fichiers nationaux d'identification de retrouver son propriétaire afin de lui remettre l'animal sur place.

Monsieur le Maire explique que chaque commune équipée devra, au préalable, faire une demande de codes d'accès (identifiant et mot de passe) sur le site internet [www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr) (fichier national d'identification des Carnivores Domestiques)

Après avoir obtenu un code d'accès délivré par I-CAD, la commune est autorisée à visualiser les coordonnées du détenteur et prendre contact avec lui, mais elle ne pourra en aucun cas les divulguer à un tiers.

La commune s'engage à indiquer en fin d'année au Syndicat mixte de la fourrière le nombre d'animaux (chiens et chats) qui auront été identifiés et restitués à leur propriétaire, grâce à l'utilisation du lecteur de puces.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un lecteur de puces avec le Syndicat Mixte de la Fourrière.

### **2- Approbation du Budget Primitif 2018 – Lotissement Le Renclos**

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 418 654,69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 401 561,21 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif - Lotissement Le Renclos 2018

### **3- Approbation du Budget Primitif 2018 - Commune**

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 965 339,34 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 1 040 130,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif -Commune 2018

2051-86	Concession et droits similaires SEGILOG		4 000,00
2188-88	Guirlandes		3 000,00
2313-90	Bâtiments		23 000,00
2184-92	Mobilier Matériel		4 000,00
2041582-95	Eclairage public		2 500,00
2315-95	Eclairage public		1 000,00
2183-106	Matériel informatique		3 000,00
2315-109	Route du Goulet		400 000,00
2121-113	Plantations		4 000,00
2315-125	Voirie + panneaux		160 000,00
2188-133	Vitrines d'affichage		500,00
2041582-136	Extension alimentation électrique		2 920,00
2188-149	ADAP		500,00
2313-149	ADAP		25 000,00
2315-149	ADAP		4 500,00
2188-152	Détecteur de métaux		342,00
2158-153	ponceuse - scie sauteuse - autre petit matériel		2 500,00
2188-154	Appareil photos		350,00
2132-155	Achat ancienne école-frais notarié-agence		10 000,00
2313-155	Travaux ancienne école		90 000,00
2188-158	Aspirateur		400,00
2313-159	Cases columbarium		3 000,00
2313-160	Mise en sécurité - Mairie		10 000,00
2184-161	Armoire sécurisée		2 290,00
2183-162	Ecran mural pour rétro projecteur		420,00
21571-163	Tracteur		20 000,00
2315-164	Aménagement Route de Bourras		130 000,00
2313-165	Annexe salle des fêtes		50 000,00
2313-166	Escalier extérieur Mairie		10 000,00
<b>TOTAL DEPENSES OPERATIONS INVESTISSEMENT</b>			<b>967 222,00</b>

#### **4- Approbation du compte de gestion 2017 - assainissement**

Monsieur le Maire présente et soumet au vote le Compte de gestion 2017 de l'assainissement, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **5- Demande de subvention.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'artisanat pour le financement de leurs centres de formations situés à Barbezieux et Cognac.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 231.42 € (soit 0.42 € X 602 habitants)  
Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 231.42 € à la Chambre des métiers et de l'artisanat.

## **6- Autorisation de signature d'un devis de bornage des lots - Lotissement Le Renclos**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de notre projet de lotissement Le Renclos, il est nécessaire de faire borner les parcelles par un géomètre.

Il présente le devis de ABC TOPO qui s'élève à 4 417.20 € TTC

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Monsieur Julien BARDOU, géomètre expert pour la société ABC TOPO.

## **7- Questions diverses**

- Les organisateurs du Rallye de la Guirlande nous proposent d'acheter en notre nom une coupe afin de l'offrir aux vainqueurs du rallye qui se déroule entre autre sur notre commune le 28 et 29 avril et de nous la facturer par la suite 50 €. . Le conseil propose d'en acheter une par nos propres moyens, le coût sera moindre.
- Le Tour Poitou Charentes traverse notre commune le mercredi 22 août, nous devons poster des signaleurs aux carrefours,
- Monsieur le Maire informe le conseil que la poursuite des fouilles n'aura pas lieu nous pouvons donc poursuivre notre projet de Lotissement communal

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.**

